

MODALITES DE RECOURS

1. Les décisions non disciplinaires du District de la Côte d'Azur peuvent être frappées d'appel dans le délai de sept jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (par exemple : une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée que par l'envoi d'un appel, au plus tard, le 22 du mois).

Si le dernier jour tombe un samedi, un dimanche, un jour férié ou chômé, le délai est prorogé jusqu'au premier jour ouvrable suivant.

Le jour de la notification est, selon la méthode utilisée :

- soit le jour de la première présentation de la lettre recommandée.

- soit le jour de la transmission par télécopie ou par courrier électronique (avec accusé de réception).

- soit le jour de la publication de la décision sur le journal officiel ou sur Internet.

Si plusieurs de ces procédures sont utilisées, la première date est prise en compte.

2. L'appel est adressé à la Commission Générale d'Appel par lettre recommandée, télécopie, avec en tête du club dans ces deux cas, ou par courrier électronique envoyé de la messagerie ouverte auprès de la Ligue de la Méditerranée.

A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi. Le non-respect de ces formalités entraîne l'irrecevabilité de l'appel.

3. La commission compétente transmet, par tout moyen, la copie de cet appel aux parties intéressées.

4. Tout appel entraîne la constitution de frais de procédure.

Procès-verbal N°19 Réunion du 04 juin 2026

Président : M. Patrick LEVY

Présents : MM. Raymond LASSERRE – Gaëtan RESTIFO – Salem SOUSSI

RAPPEL

PAIEMENT FRAIS D'ARBITRAGE :

Tous les clubs doivent s'acquitter du paiement des frais avant le début de chaque rencontre. Tout manquement à cette obligation **sera sanctionné d'une amende forfaitaire de 50 euros.**

Les frais d'arbitrage du championnat **Futsal U15 s'élève à 42,00€.**

FEUILLE DE MATCH INFORMATISÉE :

Conformément aux dispositions aux dispositions de l'article 139 bis des Règlements Généraux de la FFF, le recours à la FMI est obligatoire dans toutes les compétitions du District. Tout manquement à cette obligation **sera sanctionné d'une amende de 50 euros.**

Nous vous prions, en cas de problème de FMI, de bien vouloir nous envoyer un courriel expliquant les raisons du dysfonctionnement de la tablette, ainsi que la feuille de match papier.

Les responsables de clubs de futsal je vous demande de bien respecter le calendrier des championnat et Coupe Côte Azur.

Article 30 des règlements sportifs :

« Tout club demandant un changement doit joindre à sa demande l'accord écrit de son adversaire. Le montant des frais prévus au Règlement Amendes et Finances est débité du compte du club ouvert dans les livres du DCA. Si ces prescriptions ne sont pas observées au moins huit jours avant la date prévue, la désignation primitivement fixée est maintenue. La date de la rencontre concernée peut être avancée mais en aucun cas reculée. »

Classement U15 FUTSAL :

PouleA	Equipe	Pts	J.	G.	N.	P.	F.	P/Bo.	Bp.	Bc.	Diff.
1	<u>MANDELIEU FUTSAL</u>	10	6	3	1	2	0	0	15	13	2
2	<u>NICE FUTSAL CLUB 2</u>	9	6	3	1	1	1	0	14	14	0
3	<u>ASS CULT AV. CANNES</u>	7	6	2	1	3	0	0	12	13	-1
4	<u>INTER CANNES</u>	6	6	1	3	2	0	0	14	15	-1

Poule B	Equipe	Pts	J.	G.	N.	P.	F.	P/Bo.	Bp.	Bc.	Diff.
1	<u>F. C. FELLOW NICE</u>	21	8	7	0	1	0	0	62	33	29
2	<u>NICE FUTSAL CLUB</u>	18	8	6	0	2	0	0	47	36	11
3	<u>ASM FUTSAL</u>	9	8	3	0	5	0	0	30	39	-9
4	<u>VENCE FUTSAL</u>	6	8	2	0	6	0	0	25	37	-12
5	<u>ENA</u>	2	8	2	0	2	4	0	13	32	-19

Classement SENIORS FUTSAL :

SENIORS D1	Equipe	Pts	J.	G.	N.	P.	F.	P/Bo.	Bp.	Bc.	Diff.
1	CANNES FUTSAL	55	22	18	1	3	0	0	132	63	69
2	FREJUS FUTSAL CLUB	52	22	17	1	4	0	0	97	56	41
3	NICE FUTSAL CLUB 3	41	21	13	2	6	0	0	132	69	63
4	ASM FUTSAL 2	36	22	11	3	8	0	0	88	67	21
5	MANDELIEU FUTSAL 2	33	22	10	3	9	0	0	101	119	-18
6	VENCE FUTSAL	32	22	10	2	10	0	0	133	108	25
7	ASM FUTSAL 3	29	22	9	2	11	0	0	101	93	8
8	INTER CANNES 2	28	22	9	2	10	1	0	75	76	-1
9	ASS CULT AV. CANNES 2	24	20	8	0	12	0	0	80	89	-9
10	F. C. FELLOW NICE	22	21	6	4	11	0	0	89	108	-19
11	ENA	17	22	5	2	15	0	0	66	150	-84
12	HESSAI 06	7	22	2	2	17	1	0	62	158	-96

L'équipe Seniors D1 de Cannes Futsal est sacrée Championne de D1 FUTSAL, étant vainqueur des barrages Régional, elle accède également au niveau Seniors R1.

Programmation des demi-finales, U15 ET SENIORS FUTSAL :

Le dimanche 7 juin 2026 au Gymnase de Mouans-Sartoux.

U15 FUTSAL

10H30: MANDELIEU FUTSAL / NICE FUTSAL CLUB 1

12H00: FC FELLOW / NICE FUTSAL CLUB 2

CCA FUTSAL

13H30: MANDELIEU FUTSAL / NICE FUTSAL CLUB 2

15H30: ACA CANNES / INTER CANNES

Programmation de la finale CCA :

Le dimanche 14 juin à la halle des sports Charles Ehrmann.

A partir de 09H00, une animation est mise en place avec deux rassembles pour les catégories U10/U11 et U12/U13.

U15 FUTSAL: 13H30

CCA FUTSAL: 16H30

La réunion de fin saison FUTSAL sera programmé le 29 juin 2026 à 18H45 au siège du District de la côte d'azur, la présence des Présidents de Clubs ou d'un représentant est obligatoire.

-Bilan saison 2025/ 2026

-Point sur les règlements championnat et coupe pour la saison 2026/2027

-Projection sur les championnats U15 / U17 / Seniors

-Questions divers

**Le Président :
M. Patrick LEVY**

**Le Secrétaire de séance :
M. Salem SOUSSI**